

Au 24 décembre
2017

VITAL'ACT 3S

sesam-vitale



21 décembre 2017

Application de Fiche Règlementaire A l'attention des Orthoptistes

FR
154

Que prévoit cette fiche ?

Création d'un forfait pour l'évaluation de l'environnement au domicile du patient en situation de handicap sévère et présentant une déficience visuelle pour définir ou adapter la stratégie de rééducation.



33€

FOT « Forfait évaluation domicile handicap »

Le code prestation FOT correspond à ce forfait d'évaluation. Il doit être coté en association avec un acte de rééducation (AMY).

Taux applicables pour cet acte

TAUX	CRPCEN
60 %	80 %

Retrouvez tous nos supports
d'accompagnement sur notre
site internet !

www.healthcare-eid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Support**
Pour les professionnels de santé

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de VITAL'ACT-3S.

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenco Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)

ingenico
Healthcare
e-ID